LVP
LOCATIONS VACANCES
DIRECT PARTICULIERS

LVPDIRECT.FR

DOCUMENT À PERSONNALISER • NOVEMBRE 2026

Airbnb 2026

Modèle de courrier de contestation

Un outil gratuit pour faire entendre votre désaccord

Notice d’utilisation

Ce modèle est proposé par l'association LVP-DIRECT pour aider les propriétaires à interpeller Airbnb au sujet de ses nouvelles règles applicables aux réservations effectuées à compter du 20 novembre 2026.

1. Personnalisez le courrier. Complétez les informations entre crochets : identité, adresse, annonce Airbnb et destinataire.

2. Adaptez les arguments. Décrivez les contraintes réelles de votre logement, notamment la collecte des déchets et les frais éventuels.

3. Choisissez les passages facultatifs. Conservez le passage relatif à la suspension de l’annonce uniquement si cette décision correspond à votre situation. Sinon, supprimez-le.

4. Vérifiez et envoyez. Relisez, datez, signez et transmettez le courrier, de préférence en recommandé avec avis de réception. Conservez les justificatifs et la réponse éventuelle.

> Important — La suspension ou le retrait d'une annonce ne doit pas remettre en cause les réservations déjà confirmées sur la plateforme. Chaque propriétaire reste libre de participer selon sa situation.

Retrouvez le dossier complet et ses mises à jour

Scannez le QR code pour accéder au dossier LVP-DIRECT, à ses conseils et aux autres outils mis à disposition des propriétaires.

lvpdirect.fr/blog_proprietaires/airbnb-comment-faire-entendre-votre-desaccord/

MODÈLE DE COURRIER DE CONTESTATION • NOVEMBRE 2026

[Nom, prénom, adresse postale]

[E-mail associé à votre compte Airbnb – référence de votre annonce]

À l'attention de la Direction générale d'Airbnb
[Adresse du destinataire – Paris ou Dublin]
[Ville], le *[date]*

Objet : Contestation des nouvelles règles Airbnb du 20 novembre 2026 – Demande de réexamen

Madame, Monsieur,

Propriétaire d'un logement proposé sur Airbnb *[référence de votre annonce]*, je souhaite exprimer mon profond désaccord avec les nouvelles restrictions concernant le règlement intérieur et les consignes adressées aux voyageurs, applicables aux réservations effectuées à compter du 20 novembre 2026.

Je comprends votre volonté de protéger les voyageurs contre les demandes de ménage excessives. Lorsque le ménage de fin de séjour est compris dans le tarif, il n'est pas question de demander aux occupants de nettoyer intégralement le logement. Mais il est essentiel de distinguer le ménage des gestes élémentaires de savoir-vivre.

Mon logement permet aux vacanciers de séjourner en autonomie avec tout le confort nécessaire. À ce titre, deux demandes me paraissent légitimes :

- Laver la vaisselle utilisée relève de l'usage normal d'une cuisine. *[si votre logement en dispose, vous pouvez ajouter qu'un lave-vaisselle est également mis à disposition des voyageurs.]*
- Sortir les poubelles aux jours et emplacements prévus pour la collecte prend quelques minutes et évite les débordements, les odeurs et les nuisibles. Ce n'est pas une prestation de ménage, mais une marque de respect des lieux et de l'environnement local. Dans mon logement, ces contraintes sont les suivantes : *[précisez ici les modalités de collecte, les éventuelles règles de copropriété et les frais que nécessiterait l'intervention d'un prestataire]*.

Ces gestes devront toujours être accomplis, quelles que soient vos nouvelles règles. Si leur prise en charge impose l'intervention d'un prestataire, ces frais supplémentaires seront répercutés sur le prix des séjours. Au final, deux parties vont y perdre :

- Les voyageurs, qui paieront plus cher, y compris ceux qui prennent soin du logement.
- Votre plateforme, car les tarifs d'un même hébergement risquent de devenir sensiblement plus élevés sur Airbnb que sur d'autres canaux où ces consignes raisonnables restent possibles.

Les conséquences peuvent aussi toucher le voisinage. Des poubelles qui débordent, des déchets qui s'accumulent ou des parties communes mal respectées risquent d'alimenter les plaintes contre les locations de courte durée, souvent désignées comme des « Airbnb ». Votre décision pourrait ainsi accentuer les tensions avec les riverains et nuire à l'image de votre plateforme.

À quoi sert votre rubrique « Règlement intérieur » si les propriétaires ne peuvent plus y préciser des consignes raisonnables et adaptées à leur logement ? Ces informations sont communiquées AVANT la réservation : chacun reste libre de choisir un hébergement dont les conditions lui conviennent.

Je souhaite également rappeler les obligations légales françaises. L'article L. 324-2 du Code du tourisme impose la forme écrite pour les offres ou contrats de location saisonnière. Le contrat de meublé de tourisme doit être individualisé, nominatif et signé par les deux parties. Une fiche individuelle de police est également exigée pour les voyageurs de nationalité étrangère.

Je prends acte des exceptions prévues par Airbnb lorsque ces formalités sont imposées par la loi. Toutefois, la possibilité d'ajouter un contrat au format PDF à l'annonce, bien qu'intéressante, ne suffit pas à établir et à faire signer un contrat adapté à chaque réservation. Je vous demande donc de préciser les solutions concrètes proposées aux propriétaires pour respecter leurs obligations légales.

[PARAGRAPHE PERSONNALISABLE : Je loue mon logement depuis [XX] ans. Mes consignes ont toujours été expliquées avant réservation et acceptées sans difficulté. Mon annonce bénéficie d'une note moyenne de [X,X/5]. Je ne comprends donc pas pourquoi Airbnb remet en cause mes pratiques transparentes, compatibles avec un excellent niveau de satisfaction.]

En conséquence, je vous demande :

1. De réexaminer les restrictions concernant la vaisselle et la gestion des poubelles, afin de permettre aux propriétaires d'inscrire dans la rubrique « Règlement intérieur » des consignes raisonnables, clairement annoncées avant réservation.
2. De préciser la procédure d'exception, les justificatifs attendus et les critères de décision lorsque des contraintes particulières le justifient.
3. De proposer des solutions permettant réellement de respecter les obligations légales, notamment la signature des contrats de location.
4. De m'apporter une réponse écrite et motivée dans les meilleurs délais.

[PARAGRAPHE FACULTATIF – SUSPENSION DES RÉSERVATIONS AIRBNB]
Pour marquer concrètement mon désaccord avec ces nouvelles règles, j'ai décidé de suspendre mon annonce Airbnb à compter du 20 novembre 2026, au moins temporairement, et de privilégier désormais la réservation directe ainsi que les autres canaux de commercialisation, tout en honorant les réservations déjà confirmées.
Je souhaite que cette décision soit prise en considération comme une manifestation de mon désaccord et de mon attachement à une location de vacances fondée sur le respect mutuel.

Je tiens enfin à rappeler que le succès d'Airbnb repose aussi sur l'engagement de ses hôtes. Depuis des années, nous investissons dans nos logements, accueillons les voyageurs et contribuons à la réputation et au développement économique de votre plateforme.

Aujourd'hui, beaucoup de propriétaires ont pourtant le sentiment d'être pris en otage : ils dépendent, pour partie, de votre visibilité pour louer, tout en se voyant imposer des décisions qu'ils ne peuvent réellement discuter ni appliquer.

Je souhaite néanmoins qu'un dialogue constructif permette de retrouver un juste équilibre. Les voyageurs doivent être protégés contre les exigences abusives ; les propriétaires doivent aussi pouvoir demander le respect de leur logement et des personnes qui l'entretiennent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Nom et signature]